

COUR DE COMTÉ DE PRESCOTT ET RUSSELL.

M. LABROSSE: M. l'Orateur, avant de passer aux ordres du jour, je désire attirer l'attention du gouvernement et du ministre de la justice sur l'état de la cour de l'Original, dans le district judiciaire de Prescott et Russell. Il paraîtrait que la cour est ouverte depuis mardi; il y a par conséquent, trois jours que les jurés et les témoins sont là, et rien n'a encore été fait à cause de l'absence d'un juge. M. Maxwell, le procureur du comté m'a écrit qu'il n'y avait pas moins de \$:00 de dépenses additionnelles occasionnées par ce délai. Je désire savoir si des mesures ont été prises pour la nomination temporaire d'un juge pour cette cour, ou si une nomination a été faite en remplacement du juge Daniels, décédé récemment.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je dirai à l'honorable député que, vu le décès de M. le juge Daniel, un juge suppléant a été nommé pour aller présider les assises qui se tiennent actuellement dans ce district; c'est le juge Lyon, d'Ottawa. La nomination d'un juge de comté sera faite dans peu de jours.

SUBSIDES—M. F. O'DONOGHUE.

Sir CHARLES TUPPER: Je propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. LANDERKIN: Avant que vous ne quittiez le fauteuil, je désire porter à la connaissance de la Chambre une question sur laquelle on a appelé mon attention et que je considère comme importante. Cette question a trait à un arrangement conclu entre le premier ministre et un nommé M. F. O'Donoghue, relativement à une réclamation de feu W. B. O'Donoghue, de Manitoba. On m'a remis une copie de cet arrangement que je vais lire à la Chambre. Il écrit ainsi, le 14 janvier 1887, au sujet du premier ministre de ce pays, un paragraphe dans lequel il dit :

Attendu que le 29 de janvier dernier, le très honorable sir John A. Macdonald, chef du gouvernement, m'a fait la proposition suivante laquelle a été acceptée le 30 du même mois, savoir : que, dans le cas où il aurait une majorité dans le prochain parlement, il ferait accorder une somme assez forte par le parlement aux représentants du professeur O'Donoghue pour pertes subies par lui.

Relativement à cet arrangement conclu entre le premier ministre et M. F. O'Donoghue, j'ai certaines lettres ou copies de lettres qui m'ont été remises et qui mènent à la conclusion inévitable que sir John A. Macdonald, premier ministre de ce pays, a fait cet arrangement avec M. F. O'Donoghue. Je vois que le 24 janvier, il a adressé une lettre au premier ministre, et dans cette lettre, il parle de plusieurs questions relatives aux réclamations de son frère décédé. Il attire l'attention du premier ministre sur ces réclamations et sur les énoncés faits, non seulement par le premier ministre, mais par le ministre des finances, relativement à ces réclamations quelques années auparavant. L'importance de la lettre semble avoir été admise par le premier ministre, car je vois dans la lettre qu'il me donna qu'il y a une note adressée à lui par le premier ministre, laquelle est datée d'Earncliffe, Ottawa, 28 janvier 1887 :

CHER MONSIEUR.—Si vous venez me voir, demain matin, disons à onze heures, je serai bien aise de vous rencontrer.

Votre tout dévoué,

JOHN A. MACDONALD.

A. M. F. O'DONOGHUE, écrivain,
Ottawa.

Puis nous avons cette lettre :

OTTAWA, 30 janvier 1887.

Au très honorable sir JOHN A. MACDONALD,
Premier ministre du Canada.

MONSIEUR.—Je désire vous informer que j'accepte votre proposition d'hier, que, si vous avez une majorité dans la prochaine Chambre des Communes, vous ferez accorder une somme assez forte par le parlement aux représentants du professeur O'Donoghue pour pertes subies par lui; jugeant la somme satisfaisante pour ses parents et ses compatriotes du Canada, pour lesquels sa mémoire et ses intérêts constituent un dépôt

sacré. Sur la foi de cette proposition et de l'intérêt que vous et vos collègues avez manifesté, tant en parlement qu'au dehors du parlement, pour la cause du professeur O'Donoghue et pour les Irlandais du Canada représentés en lui, je crois de mon devoir de faire tout en mon pouvoir pour nous faire revenir triomphant au prochain parlement et je serai heureux de vous accompagner à Toronto, comme vous m'en avez prié, et de prendre part à la lutte actuelle, par la plume et par la parole, chaque fois que mes services seront jugés de quelque valeur. Veuillez me dire quand vous partirez et me donner tous les détails que vous jugerez à propos de me donner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

M. F. O'DONOGHUE.

HÔTEL ALBION.

Puis, nous voyons que pour une raison ou pour une autre M. O'Donoghue ne s'est pas rendu à la gare le soir suivant et nous trouvons une lettre écrite par le secrétaire du premier ministre de ce pays à M. O'Donoghue, laquelle est datée de la gare Union, Ottawa, 11 p. m., 31 janvier :

CHER MONSIEUR.—Sir John A. Macdonald désire que je vous dise qu'il espérait vous rencontrer à la gare ce soir, pour aller à Toronto par le train de nuit. Il croit que vous feriez mieux de le suivre demain matin.

Je suis, cher monsieur, votre tout dévoué,

JOSEPH POPE,

Secrétaire privé.

M. F. O'DONOGHUE, écrivain, Hôtel Albion.

D'après l'arrangement qui, suivant lui, a été conclu entre lui et le premier ministre de ce pays, arrangement que j'ai lu à la Chambre, et d'après les lettres que j'ai lues, il est apparent qu'il a dû y avoir quelque chose de ce genre. Cela démontre que sir John A. Macdonald, le premier ministre de ce pays, avait conclu une convention avec ce M. F. O'Donoghue, et les copies de lettres que j'ai lues indiqueraient qu'il en a été ainsi. L'honorable monsieur dira probablement que ces copies de lettres ne sont pas suffisantes, que j'aurais dû lire les originaux. S'il y a quelque doute sur ce point, j'ai aussi les originaux ici et je puis les lire pour la satisfaction des honorables députés. En ce qui concerne la plainte de feu M. O'Donoghue—je parle pour moi—je n'en connais rien; mais je me rappelle, et tous ceux qui occupaient un siège en cette Chambre, en 1877, voudront bien se rappeler comment ses réclamations ont été favorisées par le ministre actuel du revenu de l'intérieur et par le premier ministre actuel de ce pays. Pour montrer à la Chambre qu'ils croyaient ses réclamations fondées et justes, je vais lire ce que disait le premier ministre en cette circonstance. Il se plaignait amèrement de ce que le gouvernement alors au pouvoir n'eût pas accordé l'amnistie au professeur O'Donoghue. Il se plaignait amèrement aussi de ce qu'il était éloigné du pays, tandis que des hommes sans scrupules s'emparaient de ses biens au Canada; il porta le peuple à croire que le gouvernement dont l'honorable député de York-Est (M. Mackenzie) était le chef, causait beaucoup de tort à M. O'Donoghue. Il disait alors dans la Chambre que le professeur O'Donoghue avait été exilé pour la vie, que c'était une injustice inexcusable, que cet homme avait été maltraité, tandis que d'autres, après trois ans, avaient obtenu la permission de revenir en ce pays, d'exercer les privilèges des sujets anglais comme hommes libres et de jouir de leurs biens. En parlant de cela à Barrie, en 1878, le premier ministre disait :

M. O'Donoghue veut revenir au pays, non dans le but d'y demeurer, mais dans le but de recouvrer ses biens à Winnipeg, dont des hommes sans scrupules cherchent à s'emparer.

Puis, nous voyons que le ministre du revenu de l'intérieur, en parlant du professeur O'Donoghue pendant la session de 1877, disait—je cite les *Débats* :

Quelle raison justifierait le fait qu'il a été exilé pour la vie de ce pays et que ses biens, qui sont considérables, lui ont été enlevés et sont entre des mains étrangères.

Or, nous voyons que ces hommes croyaient, en tous cas disaient qu'il avait des droits, qu'il avait des biens et qu'il était exilé du pays par le gouvernement de M. Mackenzie et qu'on l'empêchait de jouir de ses biens. Quelque temps après, le gouvernement de M. Mackenzie fut remplacé par